

SQ

Terre d'innovations

PROXIMITÉ

Rayonnement culturel

”

RÉSIDENCES D'ARTISTES EN ENTREPRISES

”

RÉSIDENCES D'ARTISTES EN ENTREPRISES

Pourquoi ?

La communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (230 000 habitants – 16 000 acteurs économiques) souhaite initier une démarche de résidence artistique en entreprise afin de répondre à plusieurs objectifs croisés de sa politique culturelle et de sa politique de soutien au développement économique :

- Dynamiser et animer les zones d'activités
- Accompagner les entreprises dans leur démarche d'attractivité pour les salariés
- Fédérer les énergies, favoriser et promouvoir l'innovation
- Toucher de nouveaux publics de la culture
- Soutenir la création artistique sur des temps longs.

Il s'agit de **permettre à des artistes venus de tous les champs disciplinaires de travailler à un projet en cours de production au sein d'une entreprise du territoire** de Saint-Quentin-en-Yvelines, en intégrant au projet des temps de restitution visibles par les salariés et des actions culturelles en direction des salariés. Une attention prioritaire sera naturellement accordée aux projets qui associeront la vie ou l'activité de l'entreprise au processus de création, par le biais des médias, matériaux, technologies ou thématiques choisis.

Pour qui ?



Seront étudiées les candidatures d'artistes ou collectifs d'artistes plasticiens au sens large : photographie, vidéo, arts graphiques, sculpture, installation, etc. ainsi que les compagnies et ensembles dans le champ du spectacle vivant : théâtre, musique, danse. Les projets arts de la rue sont les bienvenus.

Comment ?



Le projet de résidence doit pouvoir se tenir au cours de l'année scolaire 25-26 et ainsi commencer au plus tard en novembre 2025 pour s'achever en juin 2026.

Le but du dispositif est de soutenir la création sur le temps long de son processus : il appartient aux artistes de préciser dans leur projet les modalités de présence envisagées : plusieurs semaines consécutives, quelques jours par semaine sur plusieurs mois, une semaine par mois sur un semestre etc. Une présence sur place de 21 jours travaillés est un minimum attendu.

Modalités



Les artistes, collectifs, ensembles et compagnies sont invités à faire parvenir un dossier complet (sous forme d'un PDF unique) comprenant :

- Une présentation du parcours et de la démarche artistique.
- Un descriptif du projet de création concerné et de la place de la résidence sollicitée dans le processus de production ainsi que les autres partenariats, pressentis ou assurés : l'instruction tiendra compte de l'inscription du projet dans des réseaux professionnels reconnus.
- Une note d'intention précisant les modalités et durées de présence envisagées et ainsi que le lien au monde de l'entreprise justifiant la résidence :
 - ❖ Besoins techniques, technologiques ou informatiques particuliers, recherche sur des matériaux, thématiques économiques ou sociales, etc.
 - ❖ Les actions culturelles et autres modalités de rencontre envisagées avec les salariés et le temps de présence sur site dévolu à ces actions
 - ❖ Les caractéristiques des locaux nécessaires au travail
 - ❖ Les compétences support qui pourraient être sollicitées au sein de l'entreprise : juridiques, comptables, logistiques, graphiques, informatiques, communication, etc.
 - ❖ Un budget prévisionnel distinguant les dépenses en rémunération (préciser les modalités juridiques de rémunération), droit d'auteurs, matériel, assurances, transport et hébergement, sollicitant le dispositif entre 5 000 € et 40 000 € pour les arts plastiques et 10 000 € et 60 000 € pour le spectacle vivant. Une diversification des recettes sera appréciée.

Un jury composé des directions de la culture et du développement économique de SQY se réunira avec les entreprises volontaires dans la première quinzaine de mai 2025.

Les candidatures sont à envoyer avant le 3 mars 2025 à corinne.meyniel@sqy.fr